



Paris La Défense, le 19 MAI 2011

## **Compte rendu CFDT de la réunion « Décret OPA » du 17 MAI 2011**

### **Etaient présents :**

Mme Hélène EYSSARTIER Directrice des Ressources Humaines (DRH), ses collaborateurs, le bureau de gestion et deux représentants de la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL)

Pour la CFDT : Rémi HUTINET, Patrick GROSROYAT

CGT, FO

**Ordre du jour :** décret d'intégration des OPA dans la Fonction Publique Territoriale, indemnité compensatrice exceptionnelle (ICE), décret retraite, présentation de la trame « étude d'impact » demandée par la CFDT (lire la déclaration CFDT du 7 avril) concernant les transferts « OPA » dans les collectivités, les DIR et les bases aériennes.

*En préambule la DRH informe les O.S. que le décret sur les retraites ne leur sera pas présenté ce jour mais certainement en juin, comme la circulaire promotions.*

*Elle propose de balayer le décret suite aux modifications apportées après la réunion du 7 avril.*

### **Décret d'intégration des OPA dans la Fonction Publique Territoriale**

**CFDT :** Nous voulons bien re-balayer le projet de décret d'intégration, mais nous demandons à la DRH de quelle marge de manœuvre elle dispose puisque le texte qui nous est présenté est pratiquement identique à celui de la dernière fois.

Les points de blocages persistent, sur le niveau d'intégration des « compagnons » et sur le maintien ou la composition de la commission nationale de classement pour l'accès à la catégorie A qui restent inchangés !

**DRH :** *les grands principes sont posés dans le décret. Des ajustements ont été faits. Ces derniers ont déjà été discutés deux fois en réunion inter-ministérielle.*

*La discussion ne peut être que sur des problèmes de forme et non de fond.*

Rappel de la demande intersyndicale du 7 avril 2011 ;

- Les grilles de reclassement et particulièrement l'intégration des compagnons dans la catégorie « maîtrise »
- des textes clairs sur la reprise d'ancienneté
- la suppression de la dernière phrase de l'article 6 du décret qui limite le traitement indiciaire au dernier échelon du cadre d'emploi d'intégration ce qui peut dans certains cas ,conduire à des blocages
- la suppression de la commission nationale de classement pour permettre une intégration de droit, et à défaut que les OS soient membres de droit dans cette commission
- une étude d'impact sur les conséquences de ces transferts sur les agents
- une commission nationale de suivi
- la réécriture du décret car il y a des incohérences dans ce projet et des erreurs de numérotation
- la prise en compte du départ anticipé au titre des travaux insalubres,
- l'établissement des fiches financières et des fiches d'expositions aux risques professionnels
- la sortie rapide des textes sur le maintien de la rémunération liée au service fait

Toutes les O.S sont intervenues en faisant remarquer une nouvelle fois à l'administration que le décret ne transcrit pas la volonté des parlementaires et des sénateurs, l'esprit de la loi n'est pas respecté et ne permet pas une intégration attractive et de droit pour tous les OPA.

*La DRH avoue son impuissance à faire évoluer le texte autrement qu'à la marge, puisque concernant la grille d'intégration et la commission nationale de classement pour l'accès à la catégorie A l'arbitrage politique a été rendu.*

Nous réaffirmons nos revendications et les complétons avec :

La prise en compte de l'ancienneté dans le cadre d'emploi, dans le grade, et dans l'échelon, pour le niveau d'intégration

L'intégration du Décret de 67 – Travaux insalubres,

**Après une suspension de séance nous refusons d'aller plus loin concernant le décret et l'intersyndicale CFDT, CGT, FO indique à la directrice que nous demandons une audience à Madame la Ministre, puisque seule, une décision politique peut faire évoluer le texte.**

## **Mise en place d'une étude d'impact sur le transfert des OPA :**

Nous indiquons que la mise en place de cette étude d'impact sur les conséquences pour les personnels de ces réformes est une bonne chose puisque nous la demandons, mais qu'elle aurait dû se faire avant les transferts.

Nous alertons l'administration sur le cas des OPA qui sont isolés dans des bases aériennes qui disparaîtront au 1er juillet 2012 (réforme de la carte militaire) à qui on demande de se chercher un poste et de se débrouiller pour se repositionner. Nous attirons également l'attention de l'administration sur les personnels transférés qui restent gérés par notre ministère et qui n'ont plus accès à l'information (intranet, extranet) qu'ils soient aux conseils généraux ou dans les bases militaires.

Nous demandons pour ces derniers les mêmes garanties en terme de repositionnement et d'accompagnement que pour les autres personnels.

*La DRH précise qu'un point spécifique sera fait sur ces cas particuliers et nous demande de lui faire remonter les problèmes. Elle nous informe que le 1er juin est prévu un RDV entre MEDDTL et MINDEF.*

Nous demandons également, concernant l'étude d'impact, que la prise en compte de l'hygiène sécurité, le suivi médical, et l'accès à l'information soient rajoutés.

## **Circulaire promotion 2011**

L'inter-syndicale déclare que « la circulaire promotions » doit sortir rapidement afin que les CCOPA puissent se tenir dans les plus brefs délais.

**La CFDT** fait remarquer que cette année il va y avoir des changements importants dans cette circulaire, suppression des quotas mais surtout l'administration veut remettre en cause le passage à maître-compagnon hors enveloppe, et le changement de catégorie, la dernière année d'activité.

Nous nous opposons à ce changement et demandons à être consultés sur la rédaction de la circulaire avant sa diffusion dans les services et les collectivités.

*La DRH indique qu'elle devrait sortir en juin, mais que des échanges avec l'inter-syndicale OPA se tiendront sur le sujet avant diffusion aux services.*

## **l'indemnité compensatrice**

A la prochaine réunion

**La CFDT** signale que certains OPA perdent déjà de l'argent tous les mois et que le texte sur l'indemnité compensatrice exceptionnelle devient urgent y compris dans les DIR !

**La CFDT** souhaite savoir quand nous commencerons à discuter « du toilettage » du décret du 21 mai 1965.

*DRH : le second semestre devrait permettre de rentrer dans le vif du sujet.*

## **Prochaine réunion au MEDDTL courant juin**

Pièces jointes demande d'audience, projet de décret, étude d'impact.